

La plateforme du Contrôle fédéral des finances pour lanceurs d'alerte a été très sollicitée en 2020

# UN RECORD D'ANNONCES

« ARIANE GIGON, ZURICH

**Malversations** » L'image ne pourrait pas être plus contrastée: d'un côté, la plateforme du Contrôle fédéral des finances (CDF) à disposition des *whistleblowers* (« lanceurs d'alerte ») a enregistré un nombre record d'annonces en 2020, en raison des aides Covid. Mais hors Confédération, les *whistleblowers* continuent à subir les foudres de leur hiérarchie, jusqu'au licenciement. La prise de conscience des bienfaits de ces alertes anonymes progresse pourtant, estiment plusieurs spécialistes.

Une hausse de 159%: c'est le bilan 2020 du nombre d'alertes enregistrées par le Contrôle fédéral des finances par rapport à 2019. Les communications, possibles depuis 2011 grâce à la nouvelle loi sur le personnel de la Confédération qui l'oblige à signaler les irrégularités tout en le protégeant, sont ainsi passées de 187 à 484. Raison à cela: 313 signalements concernaient les aides Covid, dont 23 à propos de crédits-relais solidaires, et 290 étaient en lien avec des indemnités pour la réduction de l'horaire de travail.



**En Suisse, alerter rime encore avec dénoncer**

Eric-Serge Jeannet

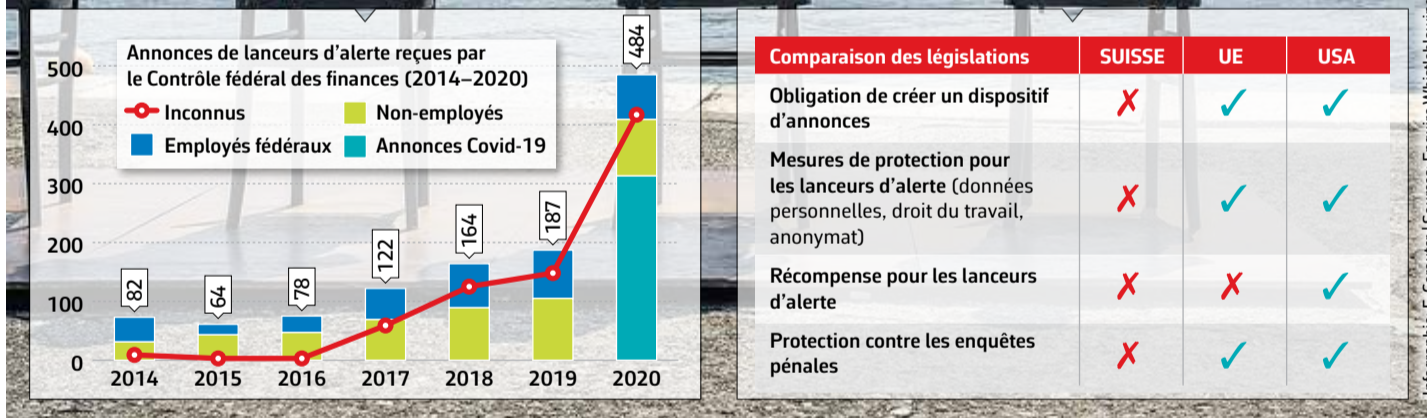
«Après réception d'une annonce, nous décidons s'il y a matière à enquêter ou non, explique Eric-Serge Jeannet, vice-directeur du CDF. Si oui, soit nous déléguons, par exemple au Seco, soit nous vérifions nous-mêmes.»

En l'occurrence, le Secrétaire d'Etat à l'économie a engagé une quarantaine d'experts supplémentaires pour traiter toutes les annonces de possibles abus, déposées non seulement par la plateforme du CDF, mais aussi par divers canaux de l'assurance-chômage. Au total, 1400 communications ont été enregistrées, a indiqué le Seco. Les enquêtes sont en cours.

**Anonymat garanti**

Selon le CDF, le nombre d'alertes a surtout augmenté depuis 2017, année où la «plateforme externe sécurisée» par laquelle il est «impossible de remonter aux annonces» a été mise en place. «Elle fait office de pare-feu entre la personne et nous, poursuit le vice-directeur. La personne qui alerte crée son propre compte et a son propre mot de passe.» Exemples de malversations découvertes

**ALERTES UN BOND EN 2020 DÛ AU COVID-19**



par ce biais: des irrégularités lors d'achats informatiques et dans des notes de frais à la Centrale de compensation AVS à Genève. Sur son site internet, le CDF appelle du reste le public, employé de la Confédération ou non: «Aidez-

nous à lutter contre les comportements dommageables au sein de l'Administration fédérale et des organismes proches de la Confédération.»

Cet appel tranche avec la manière dont les *whistleblowers* sont

considérés en Suisse (voir ci-dessous). Avec sa loi sur le personnel, conséquence d'une mise en garde du Groupe d'Etats contre la corruption (Greco), la Confédération est la seule entité à assurer la protection des lanceurs

d'alerte. Le Parlement fédéral a rejeté deux projets depuis 2003, le dernier en mars 2020. «En Suisse, le *whistleblowing* est encore trop attaché à l'idée de dénonciation, regrette Eric-Serge Jeannet. L'utilité de ces annonces

## UN WHISTLEBLOWER RECONNU

**Le Grison Adam Quadroni a payé le prix fort pour avoir dénoncé une entente cartellaire. Le Conseil d'Etat vient de faire amende honorable. Une première.**

«Adam Quadroni donne de l'espoir à tous les *whistleblowers*, car c'est la première fois que l'un d'eux est remercié et reconnu en Suisse.» L'homme qui parle est un ancien président du Tribunal fédéral, Giusep Nay, qui soutient depuis plusieurs années le lanceur d'alerte grison qui a dénoncé un cartel de la construction.

«J'ai toujours suivi très étroitement les cas de *whistleblowers* en Suisse et ailleurs, souligne encore Giusep Nay, et j'y ai vu un point commun: ils sont immédiatement attaqués parce que certaines personnes ont intérêt à faire oublier ce qu'elles ont fait.» Comme l'a rappelé le magazine en ligne Republik.ch, Adam

Quadroni a fait l'objet de cinq interventions policières injustifiées (des enquêtes sont en cours contre les responsables) entre août 2015 et novembre 2017. La plus lourde d'entre elles, en juin 2017, a vu la police envoyer le commando spécial du canton l'arrêter puis le placer en institution psychiatrique sous prétexte qu'il représentait un danger. Pendant un certain temps, il n'avait plus pu voir ses enfants sans surveillance extérieure.

**Le 10 juin dernier**, après la publication d'un dernier rapport, le Conseil d'Etat a exprimé sa reconnaissance pour les services rendus et indiqué être en contact avec lui pour une éventuelle indemnité. Son destin a aussi poussé quelque 5000 personnes en Suisse («mais pas beaucoup aux Grisons, regrette Giusep Nay, car les gens ont encore peur») à verser de l'argent

lors d'une campagne de financement participatif.

D'autres *whistleblowers* n'ont pas eu cette chance. L'ex-comptable de Julius Bär Rudolf Elmer s'est battu pendant 14 ans, jusqu'au Tribunal fédéral, où il a été blanchi mais a dû payer des frais de justice de 320 000 francs. Quant au médecin qui a dénoncé les agissements d'un chirurgien cardiaque à l'Hôpital universitaire de Zurich, il a lâché, devant les caméras de la télévision allemande SRF: «Je ne le referais plus», le lynchage ayant été particulièrement violent. L'hôpital l'avait licencié avant de le réembaucher sous pression médiatique. Son identité, finalement, n'a pas été dévoilée par son employeur ou un défenseur du chirurgien fautif, mais par... une commission du Grand Conseil zurichois... » AG

pour améliorer les administrations n'a pas été suffisamment comprise.» Pour Roger Hischier, spécialiste du droit du travail à Zurich, «les *whistleblowers* sont des héros aux Etats-Unis, mais, chez nous, ils sont des traîtres.» La législation américaine (graphique de droite) va jusqu'à protéger et récompenser même les personnes «sifflant avec un sifflet», selon la traduction littérale du mot (allusion au policier rappelant quelqu'un à l'ordre).

**Directive européenne**

Le vice-directeur du CDF estime toutefois que la «prise de conscience progresse dans le public.» Roger Hischier prévoit un changement inéluctable: «Tôt ou tard, indique-t-il, la Suisse devra remettre l'ouvrage sur le métier, car une directive européenne oblige les Etats membres à la mettre en œuvre d'ici décembre. Les entreprises suisses présentes dans l'UE doivent donc s'y plier. En outre, les grandes entreprises ont aussi, déjà, été obligées de créer des dispositifs d'alerte en raison de règles boursières.»

Une enquête réalisée par l'Institut suisse pour l'entrepreneuriat (SIFE) de la Haute Ecole spécialisée des Grisons le confirme: «Environ 70% des grandes entreprises et un peu plus de 10% des PME suisses ont déjà un dispositif pour les *whistleblowers*», explique le professeur Christian Hauser. En moyenne, sur les quatre pays (Royaume-Uni, France, Allemagne, Suisse) où le sondage est réalisé, 52 annonces sont enregistrées par entreprise et par année.

Des villes ont aussi récemment mis en place des possibilités d'alerte anonyme, sur des serveurs extérieurs, comme Winterthur ou Zurich. «Nous veillons à ne pas mettre en danger les *whistleblowers*, souligne le vice-directeur du CDF. Nous allons, le plus possible, chercher des éléments de preuve nous-mêmes, afin qu'ils ne doivent pas témoigner en justice, en cas de plainte pénale.» Dans l'économie privée, cet anonymat, même promis, n'est pas toujours garanti. «Même en cas d'annonce anonyme, l'identité est révélée dans 40% des cas», révèle Christian Hauser.

**Cesser les irrégularités**

S'exprimant récemment lors d'un récent colloque de l'Europa Institut à Zurich, l'avocat Peter Braun, qui conseille des entreprises désireuses de mettre en place des systèmes d'alerte pour leur personnel, relève de son côté que, «souvent, les *whistleblowers* ne veulent pas faire fuiter les informations dans les médias. Ce qu'ils recherchent avant tout, c'est à faire cesser les irrégularités, pour le bien de l'entreprise.» Selon lui, les entreprises ont tout intérêt à leur permettre de le faire, «pour garder le contrôle» également.

Les dénonciations anonymes et calomnieuses, un mythe, alors? «Nous recevons parfois des annonces fantaisistes, répond Eric-Serge Jeannet. Mais le nombre d'informations calomnieuses est très faible. Elles se comptent annuellement sur les doigts d'une main.» »